

Conditions Définitives en date du 28 août 2017

Unédic

**Emprunt obligataire de 750.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 1,500% l'an,
bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français
et venant à échéance le 20 avril 2032**

Assimilable à, et constituant une souche unique avec :

**l'emprunt obligataire de 1.750.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 1,500 % l'an,
bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français
et venant à échéance le 20 avril 2032 (Tranche 1) (les « Titres Existants »)**

émis dans le cadre du Programme d'émission de titres pour le service de l'emploi

(Euro Medium Term Note Programme)
de l'UNEDIC
d'un montant de 37.000.000.000 d'euros

Souche n° : 20

Tranche n° : 2

Prix d'émission : 103,107 % du Montant Nominal Total de la Tranche
plus un montant de 4.068.493,15 € correspondant à 132 jours d'intérêts courus pour la période
du 20 avril 2017 (inclus) à la Date d'Emission (exclue)

BARCLAYS
BNP PARIBAS
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL
SOCIETE GENERALE

Agents Placeurs

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 17 mars 2017 visé à cette date par l'Autorité des marchés financiers ("**AMF**") sous le numéro 17- 100, dans le premier supplément au prospectus de base en date du 30 mai 2017 (visé à cette date par l'AMF sous le numéro 17-239) et dans le second supplément au prospectus de base en date du 27 juillet 2017 (visé à cette date par l'AMF sous le numéro 17-392, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (www.unedic.org), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|----|--------------------------------|---|
| 1. | Émetteur : | Unédic |
| 2. | Garantie : | <p>Applicable</p> <p>Garantie inconditionnelle et irrévocable de l'État français conférée en application de l'article 122 de la loi de finances rectificative pour 2016 n°2016-1918 du 29 décembre 2016 et de l'arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances en date du 6 mars 2017 publié au Journal Officiel de la République française le 11 mars 2017.</p> |
| 3. | (i) Souche n° : | 20 |
| | (ii) Tranche n° : | 2 |
| | | <p>Les Titres seront entièrement assimilables aux, et constitueront une souche unique avec les Titres Existants au plus tôt 40 jours après la Date d'Emission (la "Date d'Assimilation")</p> |
| 4. | Devise : | Euro ("€") |
| 5. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | 2.500.000.000 € |
| | (ii) Tranche : | 750.000.000 € |

6. Produit de l'émission :	
(i) Produit brut de l'émission :	777.370.993,15 €
(ii) Estimation du produit net de l'émission :	775.870.993,15 €
7. Prix d'émission :	103,107 % du Montant Nominal Total de la Tranche plus un montant de 4.068.493,15 € correspondant à 132 jours d'intérêts courus pour la période du 20 avril 2017 (inclus) à la Date d'Emission (exclue)
8. Valeur Nominale :	100.000 €
9. Nombre de Titres émis :	7.500
10. (i) Date d'Emission :	30 août 2017
(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	20 avril 2017
11. Date d'Échéance :	20 avril 2032
12. Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,500 % l'an (autres détails indiqués ci-après)
13. Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
14. Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
15. Option :	Non Applicable
16. Autorisation d'émission :	Décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2017 arrêtant les modalités de détermination des caractéristiques de l'émission et autorisant Vincent Destival, directeur général de l'Émetteur, à en arrêter les modalités définitives.
17. Méthode de distribution :	Syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

18. Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
(i) Taux d'Intérêt :	1,500 % par an payable annuellement à terme échu
(ii) Dates de Paiement du Coupon :	20 avril de chaque année et pour la première fois le 20 avril 2018
(iii) Montant de Coupon Fixe :	1.500 € pour 100.000 € de Valeur Nominale
(iv) Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact - ICMA

- (vi) Dates de Détermination du Coupon : 20 avril de chaque année à compter du 20 avril 2018
- (vii) Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe : Non Applicable
- 19. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 20. Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :** Non Applicable
- 21. Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale
- 22. Montant de Remboursement Anticipé :**
- (i) Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales ou en cas d'exigibilité anticipée ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : Se reporter à l'Article 7 des Modalités des Titres du Prospectus de Base
- (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon : Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 23. Forme des Titres :**
- (i) Forme des Titres : Titres dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- 24. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(d) :** Non Applicable
- 25. Redénominations, changements de valeur nominale:** Non Applicable
- 26. Dispositions relatives à la consolidation :** Non Applicable
- 27. Masse (Article 12) :**
- Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- MASSQUOTE S.A.S.U.
RCS 529 065 880 Nanterre
7bis rue de Neuilly
92110 Clichy
France
- Adresse Postale:
33, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne-Billancourt
France

Représenté par son Président

Les nom et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Gilbert Labachotte
8 Boulevard Jourdan
75014 Paris
France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 € (hors taxe) par an au titre de ses fonctions.

PLACEMENT

28. (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : **Agents Placeurs**
Barclays Bank PLC
BNP Paribas
Merrill Lynch International
Société Générale
- (ii) Date du contrat de prise ferme: 28 août 2017
- (iii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
29. Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres pour le service de l'emploi (*Euro Medium Term Notes*) de 37.000.000.000 d'euros de l'UNEDIC.

RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'UNEDIC :

Unédic
4, rue Traversière
75012 PARIS

Par :
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS :

- | | |
|---|---|
| (i) (a) Admission aux négociations : | Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 30 août 2017 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte). |
| | Les Titres Existants sont déjà admis aux négociations sur Euronext Paris depuis le 20 avril 2017. |
| (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : | Non Applicable |
| (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations (dont frais AMF) : | 15.700 € (10.700 € de frais Euronext et 5.000 € de frais AMF) |
| (iii) Publication supplémentaire du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : | Non Applicable |

2. NOTATIONS

- | | |
|-------------|---|
| Notations : | Les Titres à émettre devraient faire l'objet des notations suivantes par Moody's Investors Service Limited et Fitch France SAS : |
| | Moody's : Aa2 |
| | Fitch : AA |
| | En application du Règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 Septembre 2009 sur les agences de notation, chacune des agences de notation Moody's Investors Service Limited et Fitch France SAS est inscrite sur la liste des agences de notation de crédit publiée par le <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site internet. |

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. RAISONS DE L'OFFRE

- | | |
|----------------------|--|
| Raisons de l'offre : | Se reporter au chapitre " <i>Utilisation des fonds</i> " du Prospectus de Base |
|----------------------|--|

5. RENDEMENT

Rendement : 1,266 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN temporaire : FR0013279924

Code ISIN à compter de la Date d'Assimilation : FR0013252228

Code commun temporaire : 167381642

Code commun à compter de la Date d'Assimilation : 159944018

Dépositaire : Euroclear France en qualité de dépositaire central

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Nom et adresse de l'Agent Payeur initial désigné pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
(affilié auprès d'Euroclear France sous le numéro adhérent 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Non Applicable